

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 22 février 2021, à 12 h 00 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2, en vidéoconférence
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3, en vidéoconférence
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4, en vidéoconférence
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5, en vidéoconférence

Sont absents :

M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présentes :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Marie-Josée Couture, greffière
M^e Vanessa Gendron, greffière adjointe

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 12 h 01, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

La séance se tient par vidéoconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux directives du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19. Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit. Aussi, toute personne pouvait faire parvenir ses questions par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca avant 12 h 00 ce jour. Le citoyen peut aussi poser une question via la page Facebook tout au long de la séance jusqu'à la période de questions des citoyens en s'identifiant. Une question doit être convenable et respectueuse pour être lue lors de la période de questions des citoyens.

AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal de la greffière voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

2021-082

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2021 (SUITE)

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2021-083

DIRECTION GÉNÉRALE — ENTENTE — FIN D'EMPLOI

IL EST PROPOSÉ PAR : Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'autoriser l'entente de fin d'emploi acceptée par l'employé portant le matricule 422 le 20 février 2021;

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville ladite entente;

QUE la somme requise soit puisée sur le poste budgétaire 02-160-00-141.

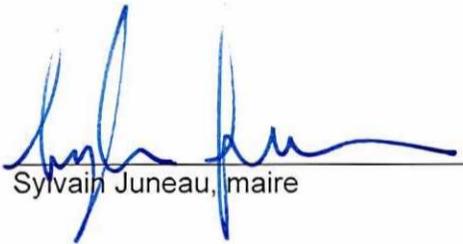
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 12 h 03.



Sylvain Juneau, maire



Marie-Josée Couture, greffière